

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2019-15
---	---	-----------------

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

NOMBRE DE MEMBRES			Le 11 avril 2019 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, , GIRARD François , LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, CORNESSE Jean-Pierre, DESBOIS Charline , GIRARDIN Carine, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc . Procuration : Absents : PAJOT Marc, DESBOIS Charline Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	

Date de la convocation
 01/04/2019
Date d'affichage
 12/04/2019

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PREALABLE DE SOLLICITATION DES
SERVICES DEPARTEMENTAUX POUR LA VOIRIE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention signée en 2016 avec le Conseil Général relative à la sollicitation des services départementaux en matière de voirie est arrivée à échéance et qu'il est nécessaire de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de renouveler la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie avec le Conseil Départemental,
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT